



AVIS DE CONCOURS 2024

Filière technique - Catégorie B (Femme / Homme)
(Arrêté d'ouverture n° 2023-69 du 23 juin 2023)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France, les Centres départementaux de gestion de la région Centre-Val de Loire

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

DES CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

| CONDITIONS D'INSCRIPTION | DATE ET LIEUX DES ÉPREUVES ÉCRITES |
|---|---|
| <p>Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé. Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article . <i>Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions soit le 2 novembre 2023</i></p> | <p>JEUDI 11 AVRIL 2024</p> <p>dans les locaux du Centre départemental de gestion à Lieusaint et/ou de Centrex à Noisy-le-Grand selon le nombre de candidats admis à concourir.</p> |
| <p>Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle classée au moins au niveau 5, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p> | |
| <p>3^e concours : Ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature ou d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au 3^e concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats, bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale, soient prises en compte. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.</p> | |

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée
du 19 septembre au 25 octobre 2023 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national www.concours-territorial.fr ou sur le site www.cdg77.fr ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne, 10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINT Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 2 novembre 2023.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

**CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET 3^e CONCOURS
DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE 2024**

Liste des spécialités et nombre de postes

| Spécialités | Postes ouverts au concours | | | TOTAL |
|--|----------------------------|------------|-------------------------|------------|
| | Interne | Externe | 3 ^e concours | |
| Bâtiments, génie civil | 27 | 44 | 17 | 88 |
| Réseaux, voirie et infrastructures | 20 | 33 | 12 | 65 |
| Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration | 17 | 27 | 10 | 54 |
| Aménagement urbain et développement durable | 10 | 16 | 5 | 31 |
| Déplacements, transports | 8 | 13 | 5 | 26 |
| Espaces verts et naturels | 15 | 24 | 9 | 48 |
| Ingénierie, informatique et systèmes d'information | 24 | 40 | 16 | 80 |
| Services et intervention techniques | 18 | 29 | 11 | 58 |
| Métiers du spectacle | 1 | 3 | 1 | 5 |
| Artisanat et métiers d'art | 1 | / | / | 1 |
| TOTAL | 141 | 229 | 86 | 456 |